



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
11 juillet 2014
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2014

2-5 septembre 2014, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Sierra Leone
(2015-2018)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Gestion du programme et des risques	7
IV. Suivi et évaluation	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Sierra Leone (2015-2018)	11



I. Justification du programme

1. La Sierra Leone connaît actuellement une phase de transition rapide vers une nouvelle ère de développement inspirée par le Programme pour la prospérité (2013-2018). Les élections pacifiques qui ont eu lieu dans le pays après le conflit, suivies du lancement du processus de révision de la Constitution en 2013, sont des indicateurs critiques des aspirations collectives du peuple sierra-léonais pour aller de l'avant et renforcer la cohésion sociale. La Sierra Leone est sortie de sa pire situation de crise sur l'échelle de la fragilité et a peu à peu renforcé sa capacité de résistance. Le pays est actuellement considéré comme étant en « période de transition ». La signature du Cadre de responsabilité mutuelle dans le cadre du New Deal est le signe d'un engagement renouvelé du Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires internationaux à poursuivre ses objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

2. Depuis la crise, des réalisations importantes ont été accomplies au regard de la réforme institutionnelle. Des structures, des lois, des politiques et des processus appropriés sont progressivement mis en place. Selon la conclusion de l'évaluation de la fragilité (2012), « les Sierra-Léonais ont le sentiment que les bases de la capacité d'adaptation sur lesquelles édifier une nation forte et stable sont désormais en place, mais le pays doit veiller à ce que des systèmes et des compétences appropriés soient développés pour permettre aux institutions existantes de devenir pleinement fonctionnelles. Le [Gouvernement], afin de s'assurer que les structures dans l'ensemble des secteurs sont efficaces et responsables, doit veiller à la mise en œuvre des politiques, à l'application des lois et au respect des processus législatifs ».

3. Des progrès ont été réalisés en matière de gouvernance, de droits de l'homme, de transparence et de responsabilité. Dans le classement établi en fonction de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance pour 2012, la Sierra Leone, dont la performance en matière d'amélioration de la gouvernance a été la troisième plus rapide au cours des six dernières années, se classait à la 31^e position sur 52 pays, exploit que le Gouvernement s'est efforcé de maintenir. Les modifications à la loi de 2004 sur l'administration locale et la rédaction d'une loi relative aux finances locales reflètent l'engagement politique en faveur de l'accélération d'une croissance inclusive et diversifiée et de la réduction de la pauvreté à tous les niveaux. La loi de 2013 sur le droit d'accès à l'information représente une étape importante vers une plus grande transparence, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. D'autres domaines offrent un tableau contrasté. La Sierra Leone se classe 139^e sur 148 pays dans l'indice des inégalités entre les sexes, le projet de loi sur l'égalité des sexes proposé en 2013 n'a pas encore été présenté au Parlement et la représentation féminine au Parlement a diminué, passant de 13,2 % à 12,9 % (Rapport mondial sur le développement humain 2013). En outre, la corruption endémique, les restrictions à la liberté de presse, les systèmes judiciaire et de sécurité déficients, un contrôle parlementaire insuffisant et des limites constitutionnelles entravent les efforts déployés pour améliorer la gouvernance et renforcer le développement durable. La polarisation politique persistante, ainsi que les divisions régionales et ethniques, la gestion non transparente et peu réglementée des ressources naturelles et les tensions entre les comités locaux, les collectivités et les chefs traditionnels freinent la consolidation de la paix au niveau local et sont également des facteurs potentiels de conflit.

4. Les indicateurs socioéconomiques se sont améliorés et la performance macroéconomique a été maintenue grâce à une croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) de 15,2 % en 2012, un taux d'inflation de 8,2 % et un faible taux d'intérêt de 3,3 % (Banque de la Sierra Leone, décembre 2013, et Bureau de la statistique de la Sierra Leone, 2012). Dans son rapport de 2013, « Ease of Doing Business » (Facilité de faire des affaires), la Banque mondiale a classé la Sierra Leone parmi les 11 premiers pays qui ont le mieux réussi leur réforme économique, mais beaucoup reste à faire pour attirer des investisseurs socialement et écologiquement responsables et faire en sorte que cette croissance se traduise par des améliorations du même ordre dans la vie de tous les Sierra-Léonais.

5. Le Rapport mondial sur le développement humain de 2013, qui plaçait la Sierra Leone au 177^e rang du classement, indique une amélioration de l'indice de développement humain de 0,348, en 2011, à 0,359, en 2012, reflétant des progrès dans les domaines de la santé, de l'éducation et du revenu, mais le pays demeure en dessous de la moyenne subsaharienne de 0,475. Quelque 52,9 % de Sierra-Léonais vivent toujours sous le seuil national de pauvreté (Bureau de la statistique de la Sierra Leone, 2011). De ce fait, même si le pays a enregistré des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, seul l'objectif 6 ayant trait au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose a des chances d'être réalisé d'ici à 2015 (Rapport périodique de 2010 sur les OMD). L'accès des femmes à des moyens d'existence, notamment la propriété foncière, les finances et les services de base, demeure limité. Le chômage, estimé à 60 %, demeure extrêmement élevé, en particulier chez les jeunes (Perspectives économiques en Afrique, 2012). Le coefficient de Gini était de 35,4 en 2011 (Banque mondiale, 2012).

6. L'économie, dominée par les secteurs primaires (74 % du PIB, Bureau de la statistique de la Sierra Leone, 2012), doit être diversifiée pour produire suffisamment d'emplois rémunérés. L'exploitation des ressources naturelles a des avantages limités dans sa chaîne de production et ses liens avec l'économie locale. La marge budgétaire pour promouvoir des politiques favorables aux pauvres demeure limitée.

7. De plus, en l'absence de politiques avisées en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, les taux de croissance et de développement que connaît le pays actuellement ne pourront se maintenir. La Sierra Leone est classée 173^e sur 178 pays dans l'indice de performance environnementale (Université Columbia, 2014) et le pays a été évalué comme étant extrêmement vulnérable (classé 3^e sur 193) dans l'indice de vulnérabilité au changement climatique pour 2013. Dans l'ensemble, les taux de déforestation des terres boisées sont actuellement estimés à 0,7 % par an (Banque africaine de développement, 2012). Une dégradation marquée de l'environnement causée par une gestion non durable des terres, une urbanisation non planifiée et des structures déficientes en matière de législation et de suivi se traduit de plus en plus par une réduction des capacités de régénération de l'environnement face aux risques de catastrophe.

8. Pour la suite, les principaux défis que la Sierra Leone devra relever dépendront de sa capacité à créer des emplois et à améliorer les moyens d'existence des jeunes ainsi qu'à développer une infrastructure institutionnelle qui respecte le principe de responsabilité et assure la prestation de services à toute la population, en particulier aux plus vulnérables et marginalisés. Le Rapport sur l'évaluation de la fragilité recommande que la Sierra Leone mette l'accent, entre autres, sur la diversification

économique, une main-d'œuvre instruite, des cadres réglementaires solides, la mobilisation d'une population motivée et d'une société civile forte et des capacités de réconciliation et de règlement des conflits à tous les niveaux.

9. La dernière réduction des effectifs du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), en 2014, a fourni au système des Nations Unies, et au PNUD en particulier, la possibilité de faire les changements nécessaires pour répondre aux besoins de développement à plus long terme du pays. Le PNUD a effectué des interventions stratégiques importantes en vue d'améliorer les institutions démocratiques, en particulier les organes de gestion électorale pour l'organisation d'élections libres et régulières, la Commission des droits de l'homme pour la promotion des principes des droits de l'homme, le secteur public et les institutions de sécurité et de justice pour une meilleure prestation de services à tous les niveaux. Le PNUD continue de jouir d'un partenariat solide avec le Gouvernement et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

10. Les enseignements tirés de l'exécution du programme en cours sont bien énoncés dans l'évaluation des résultats obtenus en matière de développement couvrant la période 2008-2012 et fournissent des informations au nouveau programme. Ces informations portent notamment sur une consolidation et une rationalisation plus efficaces afin de réduire les coûts de transaction anormalement élevés associés à la gestion d'une multitude de projets dotés d'un petit budget et à la nécessité d'accroître l'impact des interventions sur le développement, l'insuffisance de données ventilées fiables, y compris en fonction du sexe, et la mobilisation de partenariats stratégiques susceptibles de donner des résultats concrets.

11. Conformément à la vision du Plan stratégique d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités du PNUD, le présent programme de pays repose sur la nécessité de bâtir un pays fort et résilient et de remédier aux causes profondes du conflit et consolider la paix. Pour atteindre les résultats attendus, le PNUD doit continuer à renforcer, à tous les niveaux, les capacités et la résistance des institutions clefs du secteur public, comme les organismes de gestion électorale, la Commission de lutte contre la corruption, les institutions du secteur judiciaire, la police et les administrations locales, pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat de manière équitable et efficace. Le PNUD investira dans le renforcement des capacités afin d'assurer une gouvernance démocratique sans exclusive tant au niveau de la demande que de l'offre. Notant que la croissance économique actuelle, qui repose sur les industries extractives, n'est pas inclusive et a une capacité limitée de générer des emplois, le PNUD mettra l'accent sur la diversification économique et veillera à ce que la croissance future soit durable. Pour ce faire, le PNUD établira des partenariats solides avec le secteur privé et renforcera les capacités des institutions clefs telles que le Service des partenariats public-privé.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Conformément au Programme pour la prospérité, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2015-2018 et le Plan stratégique du PNUD 2014-2017, le PNUD mettra l'accent sur : a) **une gouvernance démocratique inclusive et efficace**; b) **une croissance inclusive et un développement durable**. Dans ce cadre, le programme visera à réduire les inégalités sociales, économiques et géographiques en ciblant les groupes les plus

marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes, en tant qu'acteurs et bénéficiaires dans certaines zones exposées à des conflits utilisant un modèle de développement local de concert avec d'autres organismes des Nations Unies. Le PNUD fournira des conseils en amont et en aval et une assistance technique en parallèle pour assurer la complémentarité et induire des changements aux niveaux politique et opérationnel. Le PNUD instaurera une coopération stratégique avec d'autres partenaires de développement, en particulier la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et le Ministère du développement international du Royaume-Uni, participant tous au programme d'appui budgétaire direct afin de susciter des changements transformateurs. Cela permettra d'aborder, sans exclusive, des questions plus larges en matière de développement couvrant des domaines tels que la bonne gouvernance, la diversification économique, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux effets des changements climatiques mondiaux. Le PNUD veillera à ce que l'appui à ces domaines soit mis en exergue, renouvelé et accru pour devenir équitable et pleinement transformateur. Des efforts concertés seront déployés pour assurer la durabilité des résultats en matière de développement et la continuité des interventions accompagnées de stratégies de sortie claires fondées sur des capacités de développement adéquates et une institutionnalisation des mécanismes et des processus. Les piliers stratégiques proposés seront suffisamment souples pour pouvoir être adaptés en fonction des priorités et des besoins nationaux établis dans le cadre d'enquêtes d'opinion périodiques. L'équipe de pays des Nations Unies veillera à renforcer les synergies programmatiques et opérationnelles pouvant contribuer de manière cohérente, efficace, rationnelle et pertinente aux résultats du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

13. Le PNUD élargira sa base de partenariats pour inclure des donateurs non traditionnels, notamment le secteur privé, selon un cadre de responsabilité sociale des entreprises. Le PNUD mettra aussi un accent particulier sur l'apprentissage opérationnel et programmatique pour l'examen de la théorie du changement sur laquelle repose le programme de pays et les modifications à apporter, s'il y a lieu, la gestion des risques liés aux opérations et aux programmes et la prise de décisions en connaissance de cause dans l'ensemble du cycle des programmes de pays. Le PNUD recourra à ses réseaux mondiaux et à la coopération Sud-Sud et triangulaire pour intensifier l'échange de solutions et améliorer la gestion du savoir, par exemple l'initiative Inde-Brésil-Afrique du Sud en Sierra Leone, ainsi que pour recueillir, analyser, utiliser et diffuser les données et les enseignements tirés et des exemples de succès. Dans l'esprit des partenariats Sud-Sud, le PNUD cherchera à établir des partenariats avec des institutions étatiques et non étatiques dans d'autres pays, notamment au Botswana, au Ghana et en Afrique du Sud (industries extractives), au Libéria et au Soudan du Sud (révision constitutionnelle), au Nigéria (secteur de la sécurité), au Kenya (apprentissage parlementaire) et en Chine et en Inde (questions d'ordre plus général sur la gouvernance).

14. **Gouvernance démocratique inclusive et efficace.** La contribution du PNUD à la gouvernance démocratique s'harmonisera avec le pilier de la gouvernance et de la réforme du secteur public du Programme pour la prospérité et se fera en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement. Le PNUD fera fond sur les enseignements tirés du présent cycle de programmation, notamment en mettant fin aux activités résiduelles découlant du retrait du BINUCSIL. Il aidera à créer un cadre de gouvernance politiquement et

socialement cohérent et responsable, offrant à toute la population des services efficaces de qualité en matière de justice et de sécurité. Il travaillera en collaboration avec les principales institutions démocratiques en Sierra Leone pour renforcer leurs capacités à faire aboutir les réformes, accroître leur transparence et mieux informer le public et améliorer la prestation de services¹. Le PNUD collaborera également avec le Secrétariat de l'enregistrement national, la Commission électorale nationale et le Fonds national d'assurance et de sécurité sociale à la conception d'un système d'état civil national lié aux systèmes sociopolitiques, économiques et judiciaires. Ce système permettra d'améliorer la prestation de services dans les différents secteurs et de renforcer la crédibilité des processus électoraux. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin d'aider la Commission des droits de l'homme et les organisations de la société civile à mettre en place des mécanismes facilitant l'accès à la justice, en veillant à ce que la priorité soit accordée aux questions touchant les femmes, notamment la violence sexuelle et sexiste, le droit de la famille et l'héritage et les questions foncières. Le PNUD renforcera le secteur de la sécurité, en mettant l'accent sur la modernisation de la police sierra-léonaise afin d'améliorer la gestion des frontières et le partenariat avec l'Union du fleuve Mano pour le règlement des questions transfrontières. Les institutions seront dotées de moyens plus importants pour contrôler les menaces et renforcer leurs mécanismes d'intervention et leurs capacités de prévention des conflits du niveau local au niveau national, en mettant particulièrement l'accent sur une formation à la médiation à l'intention des jeunes et des femmes. En partenariat avec le Ministère des finances et du développement économique, le PNUD continuera d'apporter son soutien au renforcement de l'efficacité de l'aide et de la responsabilité mutuelle dans le cadre du New Deal.

15. Croissance inclusive et développement durable. Les moyens d'existence et les emplois sont au cœur d'un développement inclusif, de la cohésion sociale et de la viabilité. L'économie sera donc diversifiée pour générer des emplois et des moyens d'existence, tout en assurant la viabilité du point de vue écologique. En s'appuyant sur les structures établies dans les cycles programmatiques antérieurs, le PNUD ciblera les groupes économiquement exclus et vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes. Une approche intégrée portant sur les dimensions économiques, sociales et environnementales d'une croissance inclusive et durable sera adoptée. Des processus de décentralisation fiscale et de développement économique local, des partenariats public-privé et des initiatives sur l'emploi des jeunes seront encouragés dans le cadre d'une approche participative et soucieuse de l'égalité des sexes. Des partenariats seront noués avec le Ministère de l'administration locale, le Ministère des finances et du développement économique, le Ministère de la jeunesse, la Commission nationale de la jeunesse, le Service des partenariats public-privé, la Banque mondiale et d'autres donateurs. Le PNUD encouragera les partenariats public-privé avec les comités locaux et les petites et moyennes entreprises pour créer des possibilités d'emplois décents, équitables et

¹ Ces institutions comprennent notamment le Parlement, la Commission électorale nationale, la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission de lutte contre la corruption, les Ministères de la justice, de l'égalité et de la protection sociale, de l'information et de la communication, le Bureau de la sécurité nationale, la Police sierra-léonaise, les organisations de la société civile et les organisations de femmes, la Commission indépendante des médias, l'Association sierra-léonaise des journalistes et les femmes dans les médias en Sierra Leone.

durables, ainsi que pour faciliter le développement des compétences des ménages à faible revenu. Le PNUD appuiera les initiatives sur la transparence des industries extractives, la mise en place d'un chapitre local du Pacte mondial des Nations Unies et le lancement de la politique favorisant les contenus locaux pour une meilleure gouvernance dans les industries extractives. Les partenariats stratégiques du secteur privé serviront à mobiliser des ressources et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. La viabilité du point de vue écologique sera intégrée dans le cadre d'une collaboration avec l'Agence de protection de l'environnement (EPA), le Secrétariat national pour les changements climatiques, le Ministère des terres, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le Ministère des ressources en eau et le Ministère de l'énergie. L'appui fourni inclura un dialogue sur les politiques et un renforcement des capacités institutionnelles et locales afin de promouvoir une croissance économique inclusive et diversifier les moyens d'existence tout en augmentant la résistance aux catastrophes et aux changements climatiques. Des interventions d'accès à l'énergie durable seront mises en œuvre dans le cadre de la coopération Sud-Sud de l'énergie durable pour tous et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

16. Les grandes questions transversales porteront sur l'autonomisation des jeunes et des femmes, la prévention des conflits, la transparence institutionnelle, la responsabilité sociale, la viabilité du point de vue écologique et l'adaptation aux changements climatiques. Le PNUD collaborera activement avec l'État, les partenaires non étatiques et du secteur privé à la promotion et l'utilisation de pratiques et de technologies novatrices, pertinentes au contexte, d'origine locale et durables. Les travaux sur la gouvernance locale, la décentralisation, le développement économique local, la gestion de l'environnement, la prestation de services et la gestion des risques de catastrophe permettront également de prendre en compte les dimensions urbaines, en particulier à Freetown où la croissance non réglementée se poursuit à un rythme impossible à maintenir.

III. Gestion du programme et des risques

17. Le PNUD continuera d'encourager l'appropriation et la direction de la mise en œuvre du programme de pays au niveau national, en se fondant cependant sur les évaluations continues des capacités pour déterminer les domaines dans lesquels les capacités de mise en œuvre doivent être renforcées au cours de la présente période de programmation. Une récente évaluation effectuée dans le cadre de l'approche harmonisée des transferts monétaires révèle des risques fiduciaires importants et un manque de moyens chez certains partenaires clés et donne à penser que, s'il est vrai que la mise en œuvre nationale reste la modalité par défaut, le bureau de pays adoptera néanmoins une approche pragmatique constituée d'une combinaison de modalités de mise en œuvre (mise en œuvre directe et nationale) sur la base des conclusions de l'évaluation. Des activités ciblées en matière de formation et de renforcement des capacités seront intégrées dans les plans de travail annuels sur la base des recommandations formulées dans les évaluations microéconomiques. En général, le bureau de pays respectera et appuiera l'appropriation et la direction nationales des processus de développement. Une évaluation des capacités détaillée sera effectuée auprès des principaux partenaires nationaux et un plan de développement des capacités sera élaboré pour soutenir les mesures élargies de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du respect de l'approche

harmonisée des transferts monétaires et en conformité avec le cadre de l'appui direct aux programmes. Le PNUD est appelé à jouer un rôle de catalyseur à cet égard et participera à l'audit conjoint qui doit être réalisé en 2015. Le PNUD continuera également de collaborer avec la Banque mondiale et les partenaires de développement concernés afin d'améliorer la planification budgétaire, le contrôle financier, la responsabilité et le contrôle des finances publiques en Sierra Leone, en particulier au niveau sous-national.

18. Le PNUD contribuera au renforcement des capacités du Gouvernement à coordonner et gérer l'aide de manière efficace, transparente et cohérente, en travaillant avec le Comité des partenaires au développement, qui se réunit périodiquement pour assurer une coordination efficace de l'appui des partenaires de développement à la Sierra Leone. Il fournira un appui technique supplémentaire pour faire progresser le Cadre de responsabilité mutuelle, signé en février 2014, en particulier à l'aide du tableau de bord comme outil de suivi et d'établissement de rapports.

19. La Sierra Leone reste fragile et appelle un suivi attentif des dynamiques sociales, politiques et économiques engagées dans le pays afin d'atténuer les risques émergents susceptibles d'entraver la capacité des partenaires d'exécution nationaux et du PNUD à mettre en œuvre avec succès le programme de pays. Le PNUD adoptera une approche participative et consultative pour faire en sorte que les citoyens, en particulier les organisations de femmes, participent au processus de révision constitutionnelle. La crise financière mondiale actuelle et les tendances changeantes dans les priorités des donateurs continuent d'exercer des pressions sur le financement du Programme pour la prospérité, qui guide tant le PNUAD que le programme de pays. Les stratégies d'atténuation des risques seront axées sur l'amélioration des communications avec les interlocuteurs nationaux, le renforcement des capacités nationales et la capacité du PNUD à réagir rapidement aux changements et la diversification des sources de financement et des possibilités d'initiatives conjointes qui visent le secteur privé et les donateurs non résidents.

20. Les risques et les problèmes liés à la mise en œuvre feront l'objet d'un suivi périodique pour ne pas mettre en péril les partenariats et l'élan imprimé à la mise en œuvre du programme. La direction assurera la pleine conformité avec les politiques et procédures qui déterminent la manière dont sont exécutés les programmes et qui sont à la base d'un programme et d'une gestion des risques efficaces. Les comités de projet continueront de fournir la plateforme pour une gouvernance et une prise de décisions participatives au plan national. Dans le cadre de son programme de prévention des conflits, le PNUD apporte son appui à la mise en place de systèmes d'alerte rapide, aux niveaux local et national, pour anticiper les menaces et les risques qui pourraient également nuire à la mise en œuvre du programme. Conformément à la recommandation de l'évaluation des résultats de développement, le PNUD institutionnalisera l'analyse des conflits dans le cadre de ses procédures régulières de planification et de suivi pour assurer une réponse coordonnée aux risques émergents.

21. Le PNUD adoptera une approche entièrement intégrée en matière de gestion de programme afin d'assurer une synergie et une efficacité opérationnelle. Le Groupe d'appui à la gestion du programme sera doté de capacités supplémentaires pour la planification, le suivi et l'analyse de données sexospécifiques axées sur les résultats, l'évaluation et l'établissement de rapports fondés sur des faits et l'intégration d'une

perspective sexospécifique et le plaidoyer. Un cadre d'appui pluriannuel spécifiant les besoins en matière d'appui du bureau régional, du Bureau des politiques et de l'appui au programme et du Centre régional de services sera mis au point dès le début pour faire en sorte que le programme de pays continue de répondre aux priorités et besoins nationaux tout en contribuant au plan stratégique du PNUD de 2014-2017.

IV. Suivi et évaluation

22. Le programme de pays fera l'objet d'un suivi à l'aide d'indicateurs, de données de référence et de cibles ventilés par sexe, âge et lieu géographique dans la mesure du possible. Les indicateurs au niveau des résultats du programme de pays sont alignés sur le PNUAD et le Plan stratégique du PNUD. Les indicateurs sont extraits de données nationales telles que l'enquête intégrée sur les ménages du Bureau de la statistique de la Sierra Leone, le rapport annuel de la Commission électorale nationale, le rapport des partenaires sur la justice et le profil national de l'énergie de la Sierra Leone. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux et collaborera avec les institutions nationales de recherche à la collecte de données fiables et tenant compte de l'égalité des sexes, à l'analyse et à la recherche au niveau des résultats. En collaboration avec le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD apportera au Bureau de la statistique de la Sierra Leone l'appui dont il a besoin pour entreprendre des enquêtes nationales telles que le recensement de 2014 et l'enquête sur la démographie et les ménages, afin de faire un meilleur suivi fondé sur les faits du Programme pour la prospérité et de soutenir les processus de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies. Les capacités des partenaires en matière de gestion seront également renforcées pour une planification, un suivi, un établissement de rapports et des évaluations efficaces axées sur les résultats. Au niveau des produits, le PNUD ou les partenaires d'exécution assureront le suivi au moyen de visites sur le terrain, de réunions participatives consacrées à l'examen sectoriel, d'études documentaires et de rapports internes et externes. L'utilisation des systèmes d'information géographique sera élargie afin d'assurer une orientation programmatique efficace aux niveaux local et national. Ce système sera également utilisé pour la cartographie des projets et des partenaires du PNUD, le suivi des résultats en temps réel, l'évaluation et l'établissement de rapports fondés sur les faits.

23. Le bureau de pays juge nécessaire d'améliorer la qualité des données ventilées et d'augmenter la fréquence des collectes pour permettre une planification fondée sur les faits à tous les niveaux. Afin de compléter les efforts d'organisation interne déployés par l'Organisation des Nations Unies pour améliorer le suivi et l'évaluation, le PNUD demandera à une tierce partie d'apporter son appui aux activités de suivi, d'évaluation et de recherche de manière crédible, inclusive et professionnelle. Compte tenu du risque fiduciaire élevé dans le pays, l'embauche d'une firme augmentera les capacités du bureau de pays et des partenaires nationaux dans les domaines du suivi sur le terrain, de la collecte et l'analyse des données, de la recherche et de la gestion des connaissances. Le PNUD collaborera également avec les organismes des Nations Unies afin de suivre les indicateurs au niveau des résultats et promouvoir une approche harmonisée des activités de suivi et d'évaluation, y compris : a) la collecte de données de référence; b) des mécanismes

de suivi efficaces pour le PNUAD; c) la collecte et l'analyse conjointes de données des Nations Unies; et d) l'établissement de rapports. Le PNUD appuiera l'élaboration d'un rapport national sur le développement humain et d'un rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement afin de fournir au Gouvernement des informations sur les aspects sociaux, économiques, politiques et écologiques du développement humain dans le pays.

24. Le PNUD mettra en place un fonds commun de financement pour renforcer les capacités de suivi, d'évaluation, de recherche et d'analyse du Groupe d'appui à la gestion du programme. Il travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement national et les institutions non gouvernementales et les groupes de réflexion à la conception, l'analyse et la diffusion des recherches-actions sur des questions de fond, améliorant de ce fait la capacité du PNUD et des partenaires à s'attaquer aux inégalités résultant des disparités géographiques, sexistes, sociales et économiques. Le coût estimatif du suivi, de l'évaluation et de la collecte et l'analyse des données représentera 3 % du budget total du programme de pays. Le plan d'évaluation assorti de coûts trace les grandes lignes d'un ensemble de projets sommatifs et formatifs (c'est-à-dire des projets du Fonds pour l'environnement mondial) et des évaluations des résultats des programmes visant à mesurer l'efficacité des activités opérationnelles et de développement du programme de pays du PNUD et produire des données factuelles en vue d'une éventuelle transposition, d'une intensification et d'un plaidoyer en amont. L'évaluation proposée alimentera également l'évaluation obligatoire du PNUAD prévue pour 2017.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Sierra Leone (2015-2018)

Priorité ou objectif national : premier pilier du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) – Diversification économique pour promouvoir une croissance partagée

Premier résultat du PNUAD (ou équivalent) auquel participe le PNUD : Les ménages à faible revenu souffrant d'insécurité alimentaire ont un meilleur accès aux activités rémunératrices durables (agricoles et non agricoles).

Résultat correspondant au plan stratégique : 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus

<i>Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)</i>
<p>1a. Nombre de comités locaux dont les plans et les budgets renferment un élément de développement économique local.</p> <p><i>Données de référence :</i> 4 comités locaux</p> <p><i>Cible :</i> 10 comités locaux</p>	<p><i>Source :</i> Rapport annuel sur la décentralisation fiscale</p> <p><i>Fréquence :</i> Annuellement</p> <p><i>Entité responsable :</i> Ministère des finances et du développement économique</p>	<p>1.1 Certains comités locaux sont à même de mettre en place un cadre de planification et de budgétisation favorable aux pauvres, ouvert et sans exclusive et tenant compte de l'égalité des sexes pour un développement économique local solidaire.</p> <p>1.1.1 : Nombre de projets de plans et de budgets tenant compte de l'égalité des sexes incluant une dimension de développement économique local</p> <p><i>Données de référence :</i> 4</p> <p><i>Cible :</i> 19</p> <p><i>Source :</i> Rapports de projets</p> <p><i>Fréquence :</i> Trimestriellement</p> <p>1.1.2 : Variation en pourcentage de l'investissement d'un comité local dans le développement économique local</p> <p><i>Données de référence :</i> À déterminer</p> <p><i>Cible :</i> À déterminer</p> <p><i>Source :</i> Rapports du comité local</p> <p><i>Fréquence :</i> Annuellement</p>	<p>Ministère de l'administration locale, Ministère des finances par l'intermédiaire du Département des finances de l'administration locale, comités locaux, Service des partenariats public-privé/Bureau du Président, Association des comités locaux de la Sierra Leone, Ministère de l'égalité des sexes, Ministère de la jeunesse, Commission nationale de la jeunesse, Organisation internationale du Travail (OIT), ONU-Femmes, Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), Banque mondiale, Agence de coopération internationale du</p>	<p>Ressources ordinaires : 12 200 000 dollars</p> <p>Autres : 21 000 000 dollars [dont 2 000 000 dollars du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)]</p>

Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible	Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)
<p>1b. Nombre de cadres politiques et institutionnels concernant la jeunesse mis en place (jeunes, microentreprises, petites et moyennes entreprises, etc.)</p> <p><i>Données de référence</i> : Politique pour la jeunesse rédigée; projet de plan d'action national sur l'emploi des jeunes finalisé; politique locale en matière de contenu adoptée</p> <p><i>Cible</i> : Cinq politiques, stratégies et cadres nouveaux</p>	<p><i>Source</i> : Journal officiel de la Sierra Leone</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p> <p><i>Entités responsables</i> : Ministère des affaires de la jeunesse et Commission nationale de la jeunesse</p>	<p>1.2 Certaines institutions gouvernementales sont à même d'élaborer ou de réviser des politiques, stratégies et cadres institutionnels et de mettre au point des produits axés sur le savoir qui favorisent l'emploi des jeunes et leur autonomisation dans le secteur privé et leur ouvre les portes du marché de l'exportation.</p> <p>1.2.1 Nombre de politiques, stratégies et cadres institutionnels nationaux révisés ou élaborés</p> <p><i>Données de référence</i> : 3</p> <p><i>Cible</i> : 5</p> <p><i>Source</i> : notification gouvernementale</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p> <p>1.2.2 : Nombre de nouveaux emplois créés et autres moyens d'existence, ventilé par sexe, âge et groupe exclu</p> <p><i>Données de référence</i> : À déterminer</p> <p><i>Source</i> : Bureau de la statistique de la Sierra Leone</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p> <p>1.3 Les capacités nationales et locales à établir des partenariats public-privé permettent de créer des perspectives économiques favorables aux pauvres, en particulier les femmes chefs de ménage et les jeunes, aux niveaux national et local.</p> <p>1.3.1 Nombre d'accords de partenariats public-privé signés ou révisés</p> <p><i>Données de référence</i> : 8 (local) 2 (national)</p> <p><i>Cible</i> : 14 (local) 7 (national)</p> <p><i>Source</i> : Accord de partenariat public-privé effectif</p> <p><i>Fréquence</i> : annuellement</p>	<p>Japon (JICA), Union européenne (UE), PNUD Guinée et Iraq, Mémoire d'accord régional avec des sociétés minières, Ministère du développement international</p>	

Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible	Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)
		<p>1.3.2 Nombre de jeunes ayant la capacité de tirer parti de possibilités de gagner leur vie</p> <p><i>Données de référence</i> : 4 102 femmes et 5 457 hommes</p> <p><i>Cible</i> : 25 000 femmes et 25 000 hommes</p> <p><i>Source</i> : Rapports de projets</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p>		
<p>1c. Taux d'augmentation d'emplois durables et décents créés (ventilé par sexe, âge, etc.)</p> <p><i>Données de référence</i> : À établir en 2014 par une enquête sur la population active</p> <p><i>Cible</i> : À établir au début de 2015</p>	<p><i>Source</i> : Enquête sur la population active (2014)</p> <p><i>Fréquence</i> : Tous les deux ans</p> <p><i>Autorité responsable</i> : Bureau de la statistique de la Sierra Leone soutenu par la Banque mondiale</p>			
<p>1d. Un réseau local opérationnel du Pacte mondial des Nations Unies est en place.</p> <p><i>Données de référence</i> : Aucun réseau local</p> <p><i>Cible</i> : Un réseau local est en activité</p>	<p><i>Source</i> : Base de données des membres du Pacte mondial des Nations Unies</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p> <p><i>Entités responsables</i> : Le PNUD et le réseau local du Pacte mondial des Nations Unies fourniront périodiquement des mises à jour de l'initiative du Pacte mondial.</p>	<p>Les institutions gouvernementales ciblées sont à même de promouvoir des initiatives durables de responsabilité sociale des entreprises et d'y participer.</p> <p>Nombre d'institutions gouvernementales participant à la promotion d'initiatives durables de responsabilité sociale des entreprises</p> <p><i>Données de référence</i> : 0</p> <p><i>Cible</i> : Au moins 1</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p> <p><i>Source</i> : Ministère des finances et du développement économique</p>		
<p>1e. Un cadre révisé de décentralisation budgétaire comportant des dimensions de développement économique local est en place.</p> <p><i>Données de référence</i> : Développement économique local</p>	<p><i>Source</i> : Rapport sur la décentralisation budgétaire</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p> <p><i>Autorité responsable</i> : Ministère des finances et du développement économique</p>	<p>1.4 Les institutions gouvernementales ciblées sont à même d'entreprendre efficacement un processus de décentralisation, y compris une décentralisation budgétaire.</p> <p>1.4.1 Nombre de nouvelles fonctions transférées aux comités locaux</p> <p><i>Données de référence</i> : 56</p> <p><i>Cible</i> : 80</p> <p><i>Source</i> : Ministère de l'administration locale et Rapport de suivi du développement rural</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p>		

<i>Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)</i>
non inclus				
<i>Cible :</i> Développement économique local inclus				
Priorité ou objectif national : deuxième pilier du DSRP : Gestion des ressources naturelles (gestion durable des ressources naturelles permettant d'accroître la résistance aux plans social et environnemental)				
Deuxième résultat du PNUAD (ou équivalent) auquel participe le PNUD : D'ici à 2018, les institutions gouvernementales ciblées, le secteur privé et les collectivités locales seront en mesure de gérer les ressources naturelles de manière plus équitable et durable.				
Résultat correspondant au plan stratégique : 5. Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques.				
2a. Mesure dans laquelle les cadres juridiques améliorés sont mis en œuvre par les secteurs concernés <i>Données de référence :</i> La politique de l'énergie de 2009 à réviser, la politique de gestion des risques de catastrophe réformée en 2013, le projet réformé à présenter au Cabinet au cours du premier trimestre de 2014 et le projet de 2013 sur la réforme de la politique foncière <i>Cible :</i> Cadres juridiques et de coordination améliorés et mis en œuvre pour les secteurs de la protection de l'environnement et de l'énergie	<i>Source :</i> Journal officiel de la Sierra Leone <i>Fréquence :</i> Annuellement <i>Autorité responsable :</i> Gouvernement	2.1 Les ministères, départements et organismes ciblés sont mieux à même de réviser, élaborer et mettre en œuvre des cadres juridiques et de coordination participatifs tenant compte de l'égalité des sexes, permettant d'assurer la viabilité du point de vue écologique dans tous les secteurs, en mettant particulièrement l'accent sur l'industrie extractive. 2.1.1 Nombre de politiques et de lois révisées, rédigées <i>Données de référence :</i> 0 <i>Cible :</i> 3 (loi de l'EPA, politiques énergétiques et antipollution) <i>Source :</i> Projet de documents <i>Fréquence :</i> annuellement 2.1.2 Nombre de cadres de coordination et de mise en œuvre établis <i>Données de références :</i> 0 <i>Cible :</i> 1 (national), 3 (provincial), 14 réseaux de comités locaux liés <i>Source :</i> Rapports de projets <i>Fréquence :</i> Trimestriellement	Ministères, départements et organismes, comités locaux, Pacte mondial, PNUE, Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF), Énergie durable pour tous, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), initiative régionale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur la création de systèmes d'alerte rapide	Ressources ordinaires : 4 600 000 dollars
2b. Pourcentage de la superficie par district où une gestion durable des ressources naturelles est pratiquée. <i>Données de référence :</i> Cartes du	<i>Source :</i> Rapport sur l'état de l'environnement <i>Fréquence :</i> Semestriellement <i>Autorité responsable :</i> Gouvernement (EPA)	2.2 Les collectivités dans les districts ciblés participent à la conception et à la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources naturelles et d'une diversification des moyens d'existence tenant compte de l'égalité des sexes. 2.2.1 Nombre de ménages pauvres mettant en œuvre des initiatives de gestion durable des		

Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible	Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)
système d'information géographique (SIG) (2014) Cible : 40 % d'augmentation dans les zones ciblées		ressources naturelles et des moyens d'existence Données de référence : 50 ménages ruraux Cible : 4 000 ménages ruraux Source : Rapports de projets communautaires Fréquence : Trimestriellement		
2c. Pourcentage des ménages ayant accès à des sources d'énergie renouvelable et durable à un prix abordable Données de référence : Profil énergétique national de la Sierra Leone (2012) Cible : Amélioration tangible du profil énergétique national	Source : Enquête intégrée sur les ménages de la Sierra Leone; Profil énergétique national de la Sierra Leone (2012) Fréquence : Tous les cinq ans Autorité responsable : Gouvernement (Ministère de l'énergie et Bureau de la statistique de la Sierra Leone)	2.3 Les ménages pauvres, en particulier les ménages dirigés par des femmes dans les districts ciblés, sont à même d'utiliser des sources à faible consommation d'énergie pour usage domestique 2.3.1 Nombre de ménages pauvres utilisant des cuisinières améliorées Données de référence : 0 Cible : 4 000 Source : Rapports de projets Fréquence : Annuellement		
2d. Nombre de districts mettant en œuvre des plans de prévention des catastrophes, de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, conformément au Cadre d'action de Hyogo Données de référence : nombre de plans de gestion	Source : Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo Fréquence : annuellement (jusqu'en 2015) Autorité responsable : Gouvernement (Département de la gestion des catastrophes)	2.4 Autorités nationales et locales en mesure d'appliquer une gestion des risques de catastrophe et de mettre en place des systèmes d'alerte rapide 2.4.1 Nombre de membres d'un comité de district formés à la gestion des risques de catastrophe Données de référence : 150 (hommes : 130, femmes : 20) Cible : 350 (hommes : 200, femmes : 150) Source : Rapports de projets Fréquence : Trimestriellement		

<i>Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)</i>
des catastrophes mis en place au niveau des districts <i>Cible</i> : 14 plans de gestion des catastrophes validés et opérationnels		2.4.2 Nombre de systèmes de suivi hydrométéorologique opérationnels <i>Données de référence</i> : 0 <i>Cible</i> : 13 <i>Source</i> : Rapport de projet du FEM <i>Fréquence</i> : Annuellement		

Priorité ou objectif national : septième pilier du DSRP : Réforme de la gouvernance et du secteur public

Troisième résultat du PNUAD (ou équivalent) auquel participe le PNUD : Renforcement des capacités des institutions démocratiques pour être à même d'assurer une bonne gouvernance

Résultat correspondant au plan stratégique : 2. Des systèmes éprouvés de gouvernance démocratique permettent de répondre aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de responsabilité.

3a. Nombre de lois sur les médias révisées (ou ampleur des révisions) en conformité avec les meilleures pratiques internationales en matière de liberté de presse Données de référence : aucune loi unifiée sur les médias <i>Cible</i> : une loi sur les médias codifiée et approuvée	<i>Source</i> : Journal officiel de la Sierra Leone <i>Fréquence</i> : Une fois par cycle <i>Autorité responsable</i> : Ministère de l'information et des communications	3.1 Cadre juridique et institutionnel sur les pratiques professionnelles des médias et capacités renforcées des institutions nationales et médiatiques et des organisations de la société civile pour une presse libre et impartiale 3.1.1 La loi sur les médias de la Sierra Leone est codifiée conformément aux meilleures pratiques internationales. <i>Données de référence</i> : Aucune <i>Cible</i> : oui <i>Source</i> : Journal officiel de la Sierra Leone <i>Fréquence</i> : Une fois par cycle 3.1.2 Aucune institution médiatique n'est dotée d'un plan d'affaires. <i>Données de référence</i> : 0 <i>Cible</i> : 8 <i>Source</i> : À déterminer <i>Fréquence</i> : Trimestriellement	Ministère de l'information et des communications, Commission indépendante des médias, Association des rédacteurs en chef, Groupe de coordination de la réforme des médias, Commission électorale nationale, Commission d'enregistrement des partis politiques, Secrétariat de l'enregistrement national, organisations de la société civile, Parlement, Bureau du Président, Bureau du Solliciteur général, Ministère des finances et du développement économique, Bureau du Vérificateur général, Direction de l'initiative sur la transparence du gouvernement, Commission de lutte contre la corruption,	Ressources ordinaires : 11 000 000 dollars Autres : 33 200 000 dollars
3b. Taux de participation aux processus électoraux, y compris un référendum sur un projet de constitution <i>Données de référence</i> : 87 % (élections) <i>Cible</i> : 90 %	<i>Source</i> : Rapport de la Commission électorale sur le taux de participation <i>Fréquence</i> : Rapport de la Commission d'observation composée d'organisations de la société civile	3.2 Les institutions d'État, les organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, et les médias sont à même d'entreprendre conjointement des initiatives de sensibilisation en vue d'un processus d'examen participatif 3.2.1 : Mesure dans laquelle le processus d'examen constitutionnel respecte les normes internationales : 1 – pas suffisamment; 2 – très partiellement; 3 – partiellement; 4 – largement		

Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible	Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)
Données de référence : 0 (référendum); Cible : 70 %	Autorité responsable : Rapport de la Mission d'observation du Commonwealth	Données de référence : 1 – pas suffisamment Cible : 4 –Largement Source : Enquête Fréquence : Une fois à la fin du programme	Banque mondiale, Union européenne, Ministère du développement international, organismes des Nations Unies	
3c. Nombre de réserves des groupes d'observateurs locaux et internationaux concernant la transparence et la conduite des processus électoraux	Source : Rapports électoraux nationaux et internationaux Fréquence : Tous les quatre ou cinq ans Autorité responsable : Commission électorale nationale	3.3 Les organes chargés de la gestion des élections sont à même d'administrer des élections et un référendum libres et réguliers. 3.3.1 : Nombre d'activités d'appui pour la tenue d'élections libres et régulières Données de référence : 5 d'ici la fin de 2014 Cible : 20 d'ici la fin de 2018 Fréquence : 5 annuellement		
Données de référence : L'élection de 2012 a été bien accueillie par les groupes d'observateurs locaux et internationaux. Cible : À déterminer				
3d. Nombre d'activités en matière de législation et de contrôle menées par le Parlement relatives aux programmes ou objectifs de développement au niveau national	Source : Hansard, site Web du Parlement Fréquence : Chaque séance Autorité responsable : Parlement (Commission des services parlementaires)	3.4 Le Parlement est à même de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées, notamment en matière de législation, de contrôle, de sensibilisation et de coordination des donateurs. 3.4.1 Nombre d'activités de sensibilisation entreprises Données de référence : Aucun projet de loi présenté par un député, aucune documentation; production d'un Hansard mais aucune diffusion; 7 des 32 conseils populaires ont présenté des rapports en 2013. Cible : Au moins deux projets de loi ont été présentés; le Hansard est accessible au public; toutes les commissions présentent un rapport sur des sujets spécifiques. Source : Hansard Fréquence : Trimestriellement 3.4.2 Nombre d'interventions visant à autonomiser les femmes parlementaires pour leur permettre de s'acquitter des fonctions qui leur sont confiées		
Données de référence : À déterminer Cible : À déterminer				

<i>Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)</i>
		<i>Données de référence : À déterminer</i> <i>Cible : À déterminer</i> <i>Fréquence : Annuellement</i>		
3e. Nombre d'institutions publiques et d'organes électoraux utilisant le registre national intégré d'état civil	<i>Source : Rapport du Secrétariat de l'enregistrement national</i> <i>Fréquence : Annuellement</i>	3.5 Le Gouvernement est à même de développer et mettre en œuvre un système national intégré d'enregistrement civil pour des services citoyens améliorés et des processus électoraux qui répondent aux besoins des hommes et des femmes.		
<i>Données de référence : 0</i> <i>Cible : 3</i>	<i>Autorité responsable : Secrétariat de l'enregistrement national</i>	3.5.1 : Pourcentage de citoyens sierra-léonais enregistrés dans une base de données intégrée <i>Données de référence : 0</i> <i>Cible : 70 %</i> <i>Source : Base de données</i> <i>Fréquence : Annuellement</i>		

Quatrième résultat du PNUAD (ou équivalent) auquel participe le PNUD : Systèmes améliorés de prestation des secteurs de la justice et de la sécurité en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme

Résultat correspondant au plan stratégique : 3. Les pays ont renforcé leurs institutions afin d'assurer progressivement un accès universel aux services de base.

4a. Pourcentage d'usagers des tribunaux satisfaits de l'issue des affaires (civiles et pénales) (ventilé par district, type de tribunal et sexe)	<i>Source : Enquête sur la perception des citoyens concernant l'accès au programme de sécurité et de justice</i> <i>Fréquence : Annuellement</i> <i>Autorité responsable : Appareil judiciaire</i>	4.1 Les institutions d'État et les organes constitutionnels ciblés sont à même de fournir des services efficaces en matière de justice et de sécurité de manière responsable aux niveaux local et national 4.1.1 Pourcentage de personnes ayant accès aux services de justice offerts par les institutions d'État et les organes constitutionnels ciblés, ventilé par sexe <i>Données de référence : 492</i> <i>Cible : 2 748 (hommes : 1 640, femmes : 1 108)</i> <i>Source : (Rapport annuel du PNUD sur l'accès à la justice (2013))</i> <i>Fréquence : annuellement</i> 4.1.2 Les dialogues aux niveaux local et national sur les grandes questions de préoccupation nationale sont facilités.	Ministère de la Justice, Police sierra-léonaise, magistrature/Bureau du juge en chef, Bureau de coordination du secteur de la justice, Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone, organisations de la société civile, Ministère de la protection sociale, de la condition féminine et de l'enfance, Irish AID, Ministère du développement international, ONU-Femmes, UNICEF	Ressources ordinaires : 7 000 000 dollars Autres : 15 000 000 dollars
<i>Données de référence : 53,2 %</i> [enquête sur la perception des citoyens concernant l'accès au programme de sécurité et de justice (2013)] <i>Cible : 65 %</i>		<i>Données de référence : 0</i> <i>Cible : Des dialogues sont organisés aux niveaux local et national sur des domaines</i>		
4b. Pourcentage de répondants qui estiment que le problème de la corruption est grave dans le fonctionnement de la	<i>Source : Partenaires de la justice (programme de développement du secteur de la justice, enquête sur la perception des citoyens concernant l'accès au</i>			

Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible	Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)
magistrature (par district, type de tribunal et sexe) Données de référence : 33,7 % [enquête sur la perception des citoyens concernant l'accès au programme de sécurité et de justice (2013)] Cible : 25 %	programme de sécurité et de justice et rapports du Centre for Accountability and Rule of Law) Fréquence : Annuellement Autorité responsable : Appareil judiciaire	thématiques liés à des questions d'intérêt national Fréquence : Annuellement Source : Rapport sur l'état d'avancement des projets		
4c. Proportion de femmes victimes de mauvais traitements ou de sévices sexuels bénéficiant d'un soutien (orientation médicale, assistance juridique et sensibilisation aux questions de droit)	Source : Enquête sur la perception des citoyens en matière de sécurité et de justice Fréquence : Annuellement Autorité responsable : Ministère de la défense	4.2 Les institutions d'État et les organisations de la société civile, y compris les organisations et les réseaux de femmes, sont mieux à même de fournir des services de justice aux femmes, notamment sur des questions liées à la violence sexiste, à la famille, à l'héritage et au droit à la terre et à la propriété. 4.2.1 Proportion de plaintes pour violence sexiste déposées devant le système de justice formel, ventilée par sexe Données de référence : À déterminer Cible : À déterminer Source : (rapport annuel de la police et du groupe du soutien à la famille de la Sierra Leone, rapport annuel du PNUD sur l'accès à la justice) Fréquence : Annuellement 4.2.2 Nombre d'activités de sensibilisation menées pour mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage précoce, les mutilations génitales féminines, etc. Données de référence : 0 Cible : 8 Fréquence : Annuellement 4.2.3 Nombre d'institutions d'État et d'organisations de la société civile ayant reçu une formation aux droits de la famille, à la terre et à la propriété Données de référence : 235 Cible : 800	Ministère des affaires internes, Bureau de la sécurité nationale, Union du fleuve Mano, Équipe consultative sur la sécurité internationale, Ministère de la défense, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)	

Indicateur de résultats du PNUAD, données de référence, cible	Source des données et fréquence de la collecte des données et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, données de référence, cible)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars É.-U.) (à déterminer plus précisément en fonction du budget intégré)
<p>4d. Pourcentage de la population se déclarant satisfaite de la qualité des conditions de sécurité</p> <p><i>Données de référence</i> : 30,1 % (2013), à ventiler;</p> <p><i>Cible</i> : 45 %</p>	<p><i>Source</i> : Enquête sur la perception des citoyens en matière de sécurité et de justice</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p>	<p>4.3 Les institutions du secteur de la sécurité participent au renforcement des mécanismes de contrôle et de responsabilité.</p> <p>4.3.1 Nombre de politiques et de systèmes du secteur de la sécurité tenant compte de l'égalité des sexes révisés ou élaborés conformément aux meilleures pratiques internationales</p> <p><i>Données de référence</i> : À déterminer</p> <p><i>Cible</i> : À déterminer</p> <p><i>Source</i> : Enquête sur la perception des citoyens en matière de sécurité et de justice</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p> <p>4.4 Les initiatives prises aux niveaux local et national pour identifier et résoudre les tensions et les menaces de conflit potentiel bénéficient d'un soutien.</p> <p>Nombre de systèmes et de structures d'alerte rapide établis aux niveaux national et des chefferies</p> <p><i>Données de référence</i> : 0</p> <p><i>Cible</i> : Au moins 149</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuellement</p> <p><i>Source</i> : Rapport sur l'état d'avancement des projets</p>		